

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil 155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée Montréal (Québec) H2Y 1B5

Montréal (Québec) H2Y 1E Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission:

Présidence

Mme Karine Boivin Roy Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois Village de Senneville

Membres

Mme Paola Hawa Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand Arrondissement de Ahuntsic – Cartierville

M. Jocelyn Pauzé Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay Arrondissement de Saint-Léonard

Le 28 mai 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE207231031

Accorder contrat **Entrepreneurs** un aux Construction Viatek inc., pour des Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis de la rue Jarry au boulevard Crémazie, et dans la rue Berri du Boulevard Crémazie au boulevard Gouin. Dépense totale de 5 542 321,12 \$ (contrat: 3 947 952,11 \$ + contingences: *420* 679,01 \$ incidences: 1 173 690,00\$), taxes incluses. Appel d'offres public 456111 – 5 soumissionnaires.

Karine Boivin Roy Présidente Linda Lajeunesse Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007) et le Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE207231031

Accorder un contrat aux Entrepreneurs Construction Viatek inc., pour des Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis de la rue Jarry au boulevard Crémazie, et dans la rue Berri du Boulevard Crémazie au boulevard Gouin. Dépense totale de 5 542 321,12 \$ (contrat: 3 947 952,11 \$ + contingences: 420 679,01 \$ + incidences: 1 173 690,00\$), taxes incluses. Appel d'offres public 456111 – 5 soumissionnaires.

À sa séance du 6 mai 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères suivants :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M \$, qui présente :
 - un écart de prix plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offre et la soumission de l'adjudicataire.

Le 13 mai dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, en raison de la directive de confinement émise par le ministère de la Santé publique du gouvernement du Québec et en vigueur depuis la mi-mars dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus. Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires.

Le Service a débuté sa présentation en expliquant que ce contrat s'insère dans le cadre du Plan de transport, notamment pour accroître la portée du Réseau express vélo (REV), pour lequel l'appel d'offres, d'une durée de 35 jours, a permis de recevoir un total de cinq soumissions, parmi les 13 preneurs des documents. De plus, le Service a expliqué que l'analyse des soumissions reçues a permis de constater que la moitié de l'écart défavorable de 25,87% était concentré parmi trois éléments du devis : puisards de rue sur conduites existante, massif de conduits et maintien de la mobilité et de la sécurité routière. À la lumière de l'ensemble des données, la firme externe a révisé l'estimé de contrôle, ce qui permis d'obtenir un écart corrigé de 14,98%, ce qui est plus acceptable du point de vue du Service, qui est disposé à recommander l'octroi.

En conclusion, la Commission apprécie les explications obtenues. Au terme de son examen, la Commission note cependant l'absence de l'information relative aux nouvelles pénalités et aux aspects de sécurité prévus à ce projet. À cet effet, il a été demandé au Service d'ajouter au sommaire décisionnel l'addenda numéro 2 relatif aux nouvelles pénalités, et ce, en plus d'un supplément de précisions relativement aux aspects de sécurité prévus dans le cadre de ces travaux.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M \$, qui présente :
 - o un écart de prix plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offre et la soumission de l'adjudicataire.

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE207231031 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.